



PASSEPORT POUR UN MINEUR

EN CAS DE PERTE

LE PASSEPORT PERDU ETAIT BIOMÉTRIQUE

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LE PASSEPORT PERDU ÉTAIT UN ANCIEN MODÈLE

L'ENFANT A UNE CARTE D'IDENTITÉ VALIDE

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

L'ENFANT A UNE CARTE D'IDENTITÉ PERIMÉE

LA DATE D'EXPIRATION REMONTE A MOINS DE 5 ANS

- Carte d'identité
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

LA DATE D'EXPIRATION REMONTE A PLUS DE 5 ANS

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

L'ENFANT N'A PAS DE CARTE D'IDENTITÉ

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Timbre fiscal (que vous pouvez acheter en ligne ou dans un bureau de tabac)
- Pièce d'identité du parent qui fait la demande
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) **de moins de 3 mois**.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Imprimer la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

À savoir

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.